

L'an deux mille vingt trois

Le vendredi 3 février à **20 H 30**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de :

Madame Anne-Sophie ROMAGNY, Maire.

Présents :

M. Dominique LECLERE, Mme Emilie DEVERRE, Mme Sylvie LONGHINI, M. Guy DUHAMEL, M. Jean-Luc JONET, Mme Pascale RENARD, Mme Sonia BARRÉ, M. Alain BOURDAIRE, M. Bachir DADDA, M. Grégory THIEBAUT, Mme Gaëlle HENOUX, M. Romain PARACHE, M. Arthur ADNET.

Absents :

Excusés : Mme Maud LOUVET.

Pouvoirs : M. Thierry LEROUX à M. Guy DUHAMEL,
Mme Céline MANGELINCK à M. Grégory THIEBAUT,
Mme Isabelle BOURSCHEIDT à Mme Sonia BARRÉ.

M. Arthur ADNET a été élu secrétaire.

Le Conseil municipal adopte à la majorité le procès-verbal de la séance du vendredi 9 décembre 2022.

Ordre du jour :

- 1) Restes à réaliser et restes à percevoir 2022.
- 2) Ouverture de crédits anticipée.
- 3) Subventions exceptionnelles.
- 4) Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts de la Commune.
- 5) Réseau des bibliothèques Culture & Vous : demandes de subventions et règlement intérieur.
- 6) Compte rendu de la 2ème commission « actions culturelles et jumelage ».
- 7) Modification du tableau des effectifs communaux : création de 2 postes de saisonniers.
- 8) Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat.
- 9) Dépôt d'autorisations diverses.
- 10) Informations et questions diverses.

Restes à réaliser et percevoir 2022.**N°: FEVRIER/001****16 pour**

Afin de permettre à Monsieur le Receveur Municipal de poursuivre les paiements sur les crédits engagés en 2022, le Conseil Municipal entérine les restes à réaliser 2022 comme suit :

Article	N° opération	Intitulé	Dépenses (en €)
		<u>VOTE PAR CHAPITRE</u>	
2031		Frais d'études	77 056,84
20422		Droit privé-Bâtiments/installations	53 412,56
21538		Autres réseaux	152 096,85
	43	<u>PISCINE</u>	
2315		Installations techniques	15 000,00
	50	<u>RUE DE POMACLE</u>	
2315		Installations techniques	3 842,00
	55	<u>RESTRUCTURATION RUES ROIZY...</u>	
2111		Terrains nus	10 727,00
	56	<u>LOCAL CANOE</u>	
2138		Autres constructions	16 143,83
	57	<u>ABORDS BASE NAUTIQUE</u>	
2152		Installations de voirie	146 878,00
	58	<u>REAMENAGEMENT SECTEUR DE LA MAIRIE</u>	
2312		Agencements et aménagements de terrains	601 267,00
2315		Installations, matériel et outillage techniques	95 104,88
	59	<u>REHABILITATION TERRAINS RUE DU DR GIBOUT</u>	
2128		Autres agencements et aménagements de terrains	11 266,00
		TOTAL	1 182 794,96

Article		Intitulé	Recettes (en €)
1322 13251	Chapitre 13	Région GFP de rattachement	71 000,00 84 393,60
		TOTAL	155 393,60

 Arrivée de M. Bachir DADDA à 20h45.

Ouverture de crédits anticipée.
N°: FEVRIER/002
17 pour

En complément des restes à réaliser et préalablement au vote du Budget Primitif 2023, il est proposé de provisionner les crédits suivants (dans la limite de 25 % des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget 2022, soit 457 220 € maximum).

DEPENSES PREVISIBLES			RECETTES PREVISIBLES	
Opération Chapitre Article	Nature	Montant (en €)	Nature	Montant (en €)
Chap. 21 Art. 2158	Immobilisations Autres install., matériel et outillage techniques	80 000 €		
Op. 58	Réaménagt. secteur place de la Mairie		Auto financement	457 000 €
Chap.23 Art. 2315	Immobilisations en cours Installation, matériel et outillage techniques	377 000 €		
TOTAL		457 000 €	TOTAL	457 000 €

**Subventions exceptionnelles aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de
Warmeriville et à l'association Les Filles des Fils**
N° : FEVRIER/003
16 pour

Considérant les demandes formulées, il est proposé de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers de Warmeriville (dont font partie trois jeunes résidents de Bazancourt) : 600 €
 - Association les Filles des Fils (participation au marché de Noël 2022) : 815 €
 -
- Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de verser les subventions exceptionnelles susmentionnées.

**Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts de la commune de
BAZANCOURT**
N° : FEVRIER/004
17 pour

Vu le Code de la Commande Publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu les articles L2123-1 et R2123-1 à R2123 dudit Code,

Vu la délibération n° AVRIL/007 du 8 avril 2022 par laquelle a été attribué le marché de prestations d'entretien des espaces verts de la Commune de Bazancourt à l'entreprise EDIVERT pour un montant de 67 373,21€ H.T.,

Considérant que quelques ajustements apparaissent nécessaires au regard de l'évolution de l'entretien de certains sites tels que la pelouse de la place de la Mairie ou le camp de nature,

Considérant que ces modifications entraînent une moins-value globale sur le marché de 1 247,95 € H.T., faisant ainsi passer le marché de 67 373,21€ H.T. à 66 333,26 € H.T.,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant n°1 au marché de prestations d'entretien des espaces verts de la Commune de Bazancourt conclu avec l'entreprise EDIVERT, pour un montant en moins-value de 1 247,95 € H.T., faisant ainsi passer le marché à 66 333,26 € H.T.,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les pièces afférentes.

**Demandes de subventions au titre du réseau des bibliothèques Culture & Vous
N : FEVRIER/005
17 pour**

Considérant le projet autour de la bande dessinée « Big bang BD !! » porté par le réseau Culture & Vous comprenant différentes actions prévues dans l'ensemble des bibliothèques du 2 octobre au 25 novembre 2023 avec un artiste qui sera mis à l'honneur dans chaque bibliothèque du réseau au travers d'un atelier, d'une exposition et d'une séance de dédicaces, et d'un mini salon de la BD pour clôturer l'événement...

Considérant que ce projet est éligible à des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional du Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne, et qu'à ce titre il est possible de solliciter des financements pouvant atteindre respectivement 40%, 14% et 26% des coûts,

Considérant que le coût global de cette opération est évalué à 8 200 €,

Considérant que ces demandes de subventions à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional du Grand Est et du Conseil Départemental de la Marne doivent émaner d'une des communes membres, et que Bazancourt assurant déjà la coordination du réseau, il apparaît cohérent de se positionner comme porteur du projet,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet autour de la bande dessinée « Big bang BD !! » porté par le réseau Culture & Vous du 2 octobre au 25 novembre 2023,

- **DECIDE** de solliciter les aides financières suivantes :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 40% du coût total du projet, soit 3 280 €,

- Conseil Régional du Grand Est à hauteur de 14% du coût total du projet, soit 1 170 €,

- Conseil Départemental de la Marne à hauteur de 26% du coût total du projet, soit 2 110 €,

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Règlement intérieur du réseau des bibliothèques Culture & Vous.
N°: FEVRIER/006
17 pour

Considérant le règlement intérieur applicable aux différentes bibliothèques membres du réseau Culture & Vous,

Considérant que le retour d'expérience amène à procéder à différentes adaptations dudit règlement intérieur afin de le rendre plus en adéquation avec le fonctionnement des différents sites,

Considérant le projet de nouveau règlement intérieur,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de nouveau règlement intérieur applicable aux différentes bibliothèques membres du réseau Culture & Vous.

La Filature : programmation 2022/2023 : volet 3
N°: FEVRIER/007
17 pour

Après avoir entendu cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le volet 3 (avril-juillet 2023) de la programmation culturelle 2022/2023 et le budget prévisionnel afférent tels que présentés,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre du « soutien aux équipements culturels structurants »,
- **DECIDE** de solliciter une subvention du Conseil Départemental au titre de « l'aide à la diffusion culturelle en milieu rural et jeune public »,
- **DECIDE** de solliciter toute subvention auprès d'organismes financeurs au titre de la programmation de la saison 2022/2023.

**Modification des effectifs communaux : création de deux emplois saisonniers
au sein des Services Techniques
N°: FEVRIER/008
17 pour**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2,

Considérant qu'à l'instar des années précédentes, il pourrait s'avérer nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au sein des Services Techniques afin d'assurer les fonctions suivantes : le fleurissement communal, l'entretien des espaces communaux de voiries, la réalisation de la signalisation horizontale (peinture routière), l'organisation logistique des manifestations le cas échéant,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE

- DE CREER à compter du 1er avril 2023 deux emplois au sein des Services Techniques au grade d'adjoint technique territorial à temps complet pour une durée de 35 heures soit 35/35^{ème} pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois **maximum** pendant une même période de 12 mois,
- DE PRECISER que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels et que le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 384 / Indice majoré 353 du grade de recrutement,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de la collectivité,
- D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire au recrutement.

Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat (annule et remplace la délibération n°JUN/008 du 10 juin 2022)

N : FEVRIER/009

17 pour

Considérant que dans le cadre du projet de logements seniors situés impasse du Lavoir, un bail à construction a été signé avec Reims Habitat en 2010 suivi d'un 1^{er} avenant en 2016 afin de mettre à disposition de l'organisme les parcelles sur lesquelles ont été construites les habitations,

Considérant que parmi les terrains inclus dans ce bail, se trouvent des parcelles cadastrées qui font partie du périmètre du nouveau projet de résidence seniors porté par le Foyer Rémois,

Considérant que plusieurs parcelles ayant dû depuis faire l'objet de divisions, il convient donc de régulariser la situation en arrêtant l'emprise foncière définitive qui resterait dans le bail à construction des logements seniors de l'impasse du Lavoir, à savoir l'assiette foncière des constructions,

Considérant qu'il convient donc de passer un nouvel avenant au bail à construction,

Considérant que ce nouvel avenant au bail n'étant pas à l'initiative du preneur, Reims Habitat, les frais d'acte seront à prendre en charge par la Commune,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 à passer avec Reims Habitat concernant le bail à construction conclu dans le cadre du projet de logements seniors situés impasse du Lavoir et qui portera sur les parcelles cadastrées AC 838 (92 m²), AC 839 (73 m²), AC 842 (296 m²), AC 845 (23 m²), AC 846 (232 m²), AC 849 (146 m²), AC 850 (178 m²), AC 853 (2 m²), AC 854 (80 m²), AC 855 (32 m²), AC 856 (41 m²), AC 858 (232 m²), AC 863 (87 m²), AC 864 (33 m²) et AC 867 (64 m²),

- **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant n°2 et toutes pièces afférents,

PRECISE que la Commune prendra en charge les frais d'acte estimés à ce jour à 1 330 € maximum.

Dépôt d'autorisations d'urbanisme relatives au projet de résidence seniors
N°: FEVRIER/010
17 pour

Considérant le projet de résidence seniors porté par le Foyer Rémois et prévu sur le secteur de l'ancienne ferme Ledoux, propriété de la Commune,

Considérant que dans le cadre de cette opération le Foyer Rémois sera amené à déposer diverses autorisations d'urbanisme (permis de démolir, permis de construire...) dans l'attente de la mise en place d'un bail à construction avec la Commune de Bazancourt,

Considérant que le projet se trouve dans le périmètre protégé des monuments historiques (P.P.M.H.),

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Foyer Rémois à déposer toutes les autorisations d'urbanisme qui seront nécessaires dans le cadre du projet de résidence seniors porté par le bailleur social sur le secteur de l'ancienne ferme Ledoux, propriété de la Commune.

Dépôt d'autorisations d'urbanisme et autres relatives au projet d'aménagement des abords de la base nautique
N : FEVRIER/011
17 pour

Considérant le projet d'aménagement sur le secteur de la base nautique prévoyant la mise en place d'un cheminement piétons qui permettra de longer la Suippe et de relier la rue de la Passerelle à la rue Jean Jaurès, la création d'un parking à l'intérieur du site, la réalisation de plantations favorisant la biodiversité, et l'installation d'une nouvelle clôture,

Considérant que ces différents travaux impliquent le dépôt de différentes autorisations d'urbanisme et autres, et qu'il convient donc d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces afférentes,

Considérant que le projet ne se trouve pas dans le périmètre protégé des monuments historiques (P.P.M.H.),

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme et autres relatives au projet d'aménagement des abords de la base nautique.

**Porter à connaissance de la remise en état du système de vannage
N : FEVRIER/012
17 pour**

Considérant qu'un affaiblissement du système de vannage situé au niveau du bras latéral de la Suippe, en amont de la turbine hydroélectrique, a été constaté en ce début d'année 2023,

Considérant que le bureau d'étude missionné a confirmé la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de cet équipement,

Considérant que l'installation bénéficie d'un droit fondé en titre et qu'après consultation des services de la Police de l'Eau (DDT) un porter à connaissance du projet de rénovation du système s'avère nécessaire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE la mise en place d'un porter à connaissance relatif au projet de rénovation du système de vannage, et Mme le Maire à signer toutes pièces afférentes.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclarations d'intention d'aliéner :

Pour information, les D.I.A. suivantes ont été déposées sans présenter d'intérêt pour un projet communal :

- Messieurs Alain DEROUET et Philippe DEROUET pour un bien non bâti cadastré AC 236 sis le Village Nord d'une superficie de 127 m² pour un montant de 11 430 €.
- Monsieur Vincent VERSTRAETE pour un bien bâti sur terrain propre cadastré AD 474 sis 2 à 10 rue de la République et 22 à 30 rue de la Filature d'une superficie de 491 m² pour un montant de 215 000 €.

Déplacement à Gersheim :

Mme Emilie DEVERRE-DUMAS, Adjointe aux « actions culturelles et jumelage » revient sur le déplacement à Gersheim à l'occasion des 60 ans du traité de l'Elysée et lors duquel a été remise la médaille de la commune de Gersheim à M. Yannick KERHARO, Maire honoraire de Bazancourt.

Elle en profite pour souligner la présence d'une délégation du Conseil Municipal des Enfants satisfaite de ce déplacement, et notamment de son « petit Maire », tout en regrettant que l'association musicale de Bazancourt n'ait pas été du voyage.

Il est d'ailleurs rappelé que le rôle d'une commune jumelée est de répondre présent à ce type de sollicitations.

Réunion publique :

Une réunion publique de proximité avec la gendarmerie associant les communes d'Auménancourt, de Boult-sur-Suippe, de Bourgogne-Fresne et de Saint-Etienne-sur-Suippe aura lieu à la Filature le samedi 4 février 2023 à 10h30 afin de présenter les actions de la gendarmerie sur notre territoire, ainsi que le dispositif de participation citoyenne.

Vitesse de circulation des véhicules :

Suite à la proposition de la gendarmerie de mettre en place un dispositif permettant de cibler les créneaux et lieux d'éventuels excès de vitesse sur la Commune, il a été proposé d'implanter des compteurs au niveau de la rue d'Isles-sur-Suippe et de la rue de Pomacle, à hauteur du restaurant inter-entreprises.

QUESTIONS DIVERSES

- **Mme Sonia BARRE** demande si les élus ont eu des échos sur le nouveau Conseiller Principal d'Education du collège G. Charpak.
Mmes Emilie DEVERRE-DUMAS et Sylvie LONGHINI font part de bons retours.
- **M. Romain PARACHE** revient sur les problèmes récurrents de stationnement sur le secteur de la rue de Lavannes.
Mme Gaëlle HENOUX signale également la circulation à contre-sens de poids lourds se rendant sur le site de l'entreprise VIELLARD.
Mme le Maire précise que la gendarmerie effectue des passages réguliers mais qu'il lui est pour autant impossible d'être présente en permanence.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
le vendredi 3 février 2023 à 22h38.

Date	Numéro	Objet
03/02/2023	FEVRIER 001	Restes à réaliser et percevoir 2022
03/02/2023	FEVRIER 002	Ouverture de crédits anticipée
03/02/2023	FEVRIER 003	Subventions exceptionnelles aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Warmeriville et à l'association Les Filles des Fils
03/02/2023	FEVRIER 004	Avenant n°1 au marché d'entretien des espaces verts de la commune de BAZANCOURT
03/02/2023	FEVRIER 005	Demandes de subventions au titre du réseau des bibliothèques Culture & Vous
03/02/2023	FEVRIER 006	Règlement intérieur du réseau des bibliothèques Culture & Vous
03/02/2023	FEVRIER 007	La Filature : programmation 2022/2023 - volet 2
03/02/2023	FEVRIER 008	Modification des effectifs communaux : création de deux emplois saisonniers au sein des Services Techniques
03/02/2023	FEVRIER 009	Avenant n°2 au bail à construction conclu avec Reims Habitat
03/02/2023	FEVRIER 010	Dépôt d'autorisations d'urbanisme relatives au projet de résidence seniors
03/02/2023	FEVRIER 011	Dépôt d'autorisations d'urbanisme et autres relatives au projet d'aménagement des abords de la base nautique
03/02/2023	FEVRIER 012	Porter à connaissance relatif à la rénovation du système de vannage

Le Maire	ROMAGNY Anne-Sophie	
Le Secrétaire	ADNET Arthur	